

**Rapport de la vice-présidente et de la trésorière**  
**Réunion du conseil d'administration national**  
**Les 22 et 23 novembre 2003**  
**Association canadienne des réviseurs / Editors' Association of Canada**

*Budget*

Comme chaque année, notre réunion de novembre a été consacrée à l'établissement du budget. Or, comme cela se produit parfois, l'exercice s'est révélé plutôt complexe. Nous nous sommes employés à adopter un budget 2004 qui, tout en témoignant de notre attitude responsable sur le plan fiscal et en favorisant l'atteinte des objectifs de l'association, nous permette d'offrir à nos membres les programmes que non seulement ils souhaitent mais qu'ils attendent. Par ailleurs, l'établissement de tout budget exige aussi que des priorités soient fixées, ce qui a été facilité par le processus d'établissement des objectifs de l'association entrepris par celle-ci au printemps. Il nous est apparu clairement que l'agrément était une priorité très importante : sans être prêts pour autant à renoncer aux services dont ils bénéficient actuellement, nos membres attendent de nous que nous fassions de l'agrément une réalité au sein de l'ACR/EAC et que le processus soit couronné de succès.

En établissant le budget 2004 de l'association, nous avons également dû tenir compte d'autres facteurs et en particulier de la subvention que nous a accordée le ministère du Patrimoine canadien afin que nous menions une enquête auprès de nos membres pour ensuite mettre à jour notre base de données nationale en fonction des conclusions de cette enquête et d'autres paramètres. Le ministère a en effet besoin d'en savoir davantage sur les activités de nos membres afin de pouvoir se prononcer sur nos autres demandes de subventions. L'enquête précitée est en cours d'élaboration et les choses avancent rapidement : vous devriez en savoir plus sur le sujet dès cet hiver.

La mise à jour de la base de données de l'ACR/EAC est essentielle pour nous. En effet, sans une base de données plus importante et plus souple, nous ne serons pas en mesure de coordonner les informations concernant nos membres, par exemple la liste de leurs compétences, de leurs domaines d'intérêt ou de ce qu'ils nous apportent. Une telle base est également essentielle à l'établissement d'un répertoire électronique plus souple, de formulaires Web d'adhésion ou autres, d'une liste en ligne des membres uniquement accessible à ces derniers ou encore d'un traitement plus efficace de nos activités de relations publiques et de commercialisation. Et surtout, sans une telle base de données, la mise en œuvre de l'agrément ne pourra se faire.

Au moment où nous avons entrepris nos délibérations visant l'établissement du budget 2004, l'association disposait de 62 500 \$ d'économies. Le fonds de dotation du prix d'excellence Tom-Fairley comptait pour sa part 8 000 \$ alors que le solde du compte d'exploitation de l'ACR/EAC s'élevait à 26 800 \$. Malgré tout, l'association faisait face à un déficit potentiel de 85 000 \$. Le budget que nous avons approuvé prévoit finalement un déficit de 25 333 \$. Les représentants des diverses sections, dont certaines possèdent des économies comparables à celles de la structure nationale, se sont engagés à travailler ensemble pour consentir un prêt à l'association. Ce prêt, dont le montant ne dépassera pas celui du déficit prévu, sera affecté aux dépenses liées au dossier de l'agrément et sera versé une fois celui-ci mis en ordre.

Nous nous sommes livrés à diverses projections, dont certaines conservatrices. Nous n'avons ainsi prévu qu'une augmentation modérée du nombre des membres, et aucune hausse des frais d'adhésion. D'un autre côté, nous avons pris des décisions destinées non seulement à soutenir notre processus budgétaire mais aussi à renforcer notre image d'association sérieuse, moderne et professionnelle ainsi qu'à nous permettre d'offrir des programmes et des services de meilleure qualité.

*Congrès*

Certaines des décisions que nous avons prises concernent le congrès annuel. Les frais d'inscription à celui-ci seront en 2004 plus proches de ceux d'associations comparables que par les années précédentes.

Ils s'élèveront en effet à 250 \$ en cas d'inscription à l'avance, à 300 \$ en cas d'inscription tardive et à 500 \$ pour les non-membres. Nous avons par ailleurs fixé à 8 000 \$ le montant des commandites à obtenir en vue du congrès. Ce financement renforcé devrait nous permettre d'améliorer la programmation du congrès et de faire de celui-ci un événement sinon rentable, du moins non déficitaire.

### *Répertoire*

Dans un tout autre registre, nous avons décidé que le répertoire des réviseurs de janvier 2004 serait le dernier à être imprimé. Nous prévoyons le remplacer par un répertoire électronique plus souple et mener une solide campagne de marketing afin que nos membres tirent davantage profit de leur inscription au répertoire. La tenue d'une telle campagne entraînera, par contre, l'imposition de frais d'inscription au répertoire. Ils s'élèveront cette année à 50 \$ pour les membres qui acquitteront en même temps leurs frais d'inscription au répertoire et d'adhésion à l'association, et à 60 \$ pour les autres. Nous estimons qu'il s'agit de frais plus que raisonnables pour bénéficier d'une souplesse et d'une visibilité accrues. Ajoutons par ailleurs que la suppression du répertoire imprimé traditionnel permettra aux membres et au personnel responsables de celui-ci de se consacrer à d'autres tâches, libérant ainsi des ressources humaines – et financières – pour l'atteinte d'autres objectifs.

Les frais d'inscription au répertoire électronique s'appliqueront à compter de l'été 2004.

### *Frais d'hébergement*

Nous nous sommes aussi penchés sur une pratique de longue date qui, de plus en plus, dissuade les membres d'adhérer au conseil d'administration national : le non-remboursement des frais d'hébergement. En effet, si les frais de transport sont remboursés depuis longtemps et si certains frais de repas le sont aussi, les frais d'hébergement ne le sont toujours pas. Pourtant, de nombreux membres de conseil estiment avoir besoin d'un peu de temps de repos et de solitude afin de refaire le plein d'énergie quand les réunions s'étalent sur deux jours. Certains consacrent d'ailleurs gracieusement leurs jours de congé à ces réunions et même s'absentent de leur travail sans rémunération pour y assister.

Le conseil a donc décidé, pour inciter les personnes compétentes à joindre ses rangs, de rembourser à chacun de ses membres 200 \$ par réunion pour ses frais d'hébergement. Par souci d'équité, ce remboursement des frais d'hébergement sera aussi consenti aux membres du comité d'agrément qui doivent se réunir occasionnellement pour des tâches précises.

### **Autres points**

Bien que le budget ait occupé l'essentiel des délibérations du conseil, nous nous sommes aussi penchés sur le déroulement du processus de transition vers la nouvelle structure de l'association, et plus particulièrement sur les comités. Nous avons discuté de nombreuses questions, et notamment du rôle des membres extraordinaires, de la planification de la succession au sein des comités, du mentorat, de la formation des responsables de comités et de ce que nous offrons aux membres des comités. Nous avons également discuté du fonctionnement des divers programmes de ligne directe, de leur évolution une fois la nouvelle base de données en place ainsi que du développement du programme de séminaires personnalisés, qui permet à l'association d'offrir sur place aux entreprises et aux organismes gouvernementaux une formation en matière de révision.